

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe

Les femmes martiniquaises pendant la Grande Guerre

Sabine Andrivon-Milton

Number 168, May–August 2014

URI: id.erudit.org/iderudit/1026843ar
<https://doi.org/10.7202/1026843ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN 0583-8266 (print)
2276-1993 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Andrivon-Milton, S. (2014). Les femmes martiniquaises pendant la Grande Guerre. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (168), 21–27. <https://doi.org/10.7202/1026843ar>

Tous droits réservés © Société d'Histoire de la Guadeloupe, 2014

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online. [<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>]

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research. www.erudit.org

Les femmes martiniquaises pendant la Grande Guerre

*Sabine ANDRIVON-MILTON*¹

Les ouvrages et les études se rapportant au rôle des femmes européennes et françaises pendant la guerre sont nombreux. Ils montrent tous que les femmes ont remplacé les hommes au champ et dans les usines et qu'elles ont contribué largement à l'effort de guerre.

Qu'en est-il des femmes martiniquaises ?

DES SOURCES PEU NOMBREUSES

A ce jour, aucun spécialiste ne s'est penché sur ce sujet. Pour aborder cette thématique, les sources sont peu nombreuses. Il s'agit de journaux locaux, de journaux officiels, de correspondances du gouverneur, de lettres privées. La littérature sur la période est inexistante.

1. L'UNION DES FEMMES MARTINIQUAISES

Dès l'annonce de l'entrée en guerre de la France, les femmes martiniquaises furent les premières à instaurer un élan de solidarité envers les victimes de la guerre.

Le 22 août 1914, quelques-unes constituèrent un comité d'assistance aux blessés appelé « l'Union des femmes martiniquaises » qui regroupait les femmes des notables de la colonie. La présidente d'honneur étant M^{me} Richard, femme du lieutenant-colonel, commandant supérieur des troupes, les vice-présidentes d'honneur étant M^{me} A. Knight, femme du sénateur de la Martinique, M^{me} J. Lagrosillière, femme du député et M^{mes} Vacher, Logerais, Clerc, Clément...

1. Professeur certifié d'histoire-géographie au LPA du Robert, Martinique, docteur en histoire.

En annonçant sa création, l'Union des femmes martiniquaises lança un appel à tous les compatriotes en expliquant que son but était d'aider au soulagement des blessés que la guerre allait semer sur les champs de bataille. Ces femmes sollicitaient à leur domicile leurs compatriotes et récupéraient les contributions qui étaient déposées dans les bureaux de poste de la colonie, à la caisse du Trésor et dans les perceptions où des listes de souscriptions avaient été ouvertes. En fin d'opération, elles communiquaient au *Journal Officiel* qui les publiait, la liste des généreux donateurs ainsi que les résultats financiers obtenus. Ces fonds étaient ensuite déposés au Trésor et expédiés à Paris, à la Croix-Rouge.

Une semaine après l'opération et fière du succès remporté par les premières souscriptions, l'Union des femmes remercia publiquement le gouverneur qui avait accepté le patronage de l'œuvre ainsi que tous ceux qui avaient répondu à l'appel du comité. Elle espérait que l'élan patriotique se maintiendrait jusqu'au bout afin que le montant recueilli fasse honneur à la Martinique.

Le comité ne se contentait pas de récolter les subventions, son action était beaucoup plus vaste. Il se chargeait de récolter des produits divers auprès des entreprises ou des particuliers et les envoyait aux soldats dont il possédait les adresses. Il s'adressait régulièrement à la population afin d'obtenir des vêtements en tricot de laine épaisse, du rhum, du sucre, de la gelée, de la marmelade, du chocolat, de la farine de manioc...

L'action de l'Union des femmes était connue sur tous les fronts où se trouvaient des soldats martiniquais et le comité recevait régulièrement des lettres de remerciements et d'encouragements.

En janvier 1915, le comité reçut la lettre d'un brigadier martiniquais nommé Edmond Blerard, stationné à Toul :

« C'est avec plaisir que j'apprends le geste généreux des dames de ma chère Martinique, consistant à envoyer en France des vêtements et du rhum aux militaires qui sont sur le front, principalement à ceux qui donnent leur vie et leur jeunesse à la Mère Patrie. Comme brigadier originaire de la Martinique je viens, par cette présente missive, vous rappeler que, dans ma batterie et dans plusieurs autres batteries d'Afrique, il y a bon nombre de Martiniquais qui seraient bien heureux de recevoir un petit colis, ou une goutte de rhum pour les réchauffer, venant des bonnes dames de la Martinique.

Je crois bien faire en vous donnant l'adresse de quelques compatriotes, à qui vous pourriez donner une distribution, dans le cas où vous voudriez bien envoyer quelque chose aux enfants de la Martinique². »

En mai 1915, dans la lettre du soldat infirmier Almazor, on pouvait lire ce qui suit :

« A Madame la Présidente de l'Union des Femmes Martiniquaises

Bien chère Madame,

Aujourd'hui 4 avril dimanche de Pâques, comme d'habitude je laissai la salle 2 de l'ambulance 8 vers 11 heures pour me rendre au cantonnement

2. *Le Bloc*, 20 janvier 1915

prendre ma soupe et comme toujours pendant mon court trajet, mes pensées s'envolèrent vers ma petite patrie me faisant rêver aux douceurs du climat, lorsque j'arrivais à la cuisine ma gamelle allait être remplie de ce modeste repas que l'on sert chaque jour lorsque le vaguemestre me fit la remise de votre colis. Fébrilement et avec beaucoup de joie je fis sauter le couvercle et vos gentils cadeaux exotiques comme moi, et qui arrivèrent juste un beau jour, me parurent vraiment à la vue de tant de gâteries je n'ai pu m'empêcher de verser quelques larmes. Vous avez gardé l'anonymat et sous cette forme vous avez fait de moi ainsi que d'un ami originaire de la Guadeloupe, Max Clainville Bloncourt, avocat à la cour d'appel de Paris, qui en ce moment est infirmier dans la même salle et même ambulance, des heureux pour quelques jours. Aussi je vous prie de croire à ma profonde gratitude. Merci donc à toutes, amies ou inconnues, généreuses compatriotes qui ont pu me faire goûter, tandis que le canon tonne non loin de moi, et que des malheureux camarades gisent sur un lit d'ambulance, loin de leurs plus chers affections les douceurs de notre petite île mollement baignée par les flots bleus de l'Atlantique.

Votre généreuse pensée se rapportant vers moi exalte la foi patriotique et m'encourage à continuer à servir cette patrie qui se faisant champion du droit de la justice, a engagé bien malgré elle, une lutte pour le triomphe de ceux-ci. Aussi elle peut compter sur le dévouement de tous ses enfants, qui même pendant les heures graves de la fin du mois d'août 1914, n'ont jamais désespéré de la victoire qui leur paraît en ce moment plus certaine que jamais. Puisse cette victoire avoir sa répercussion sur l'avenir économique de la Martinique.

A vous toutes j'adresse l'expression de mes sentiments les plus distingués. En attendant l'heure de la victoire prochaine qui doit nous donner la paix dans le travail et le bonheur des infirmiers de la salle avec lesquels j'ai tout partagé. Le caporal S.... Bloncourt E....se joignent à moi pour vous saluer bien respectueusement³. »

2. LES MARRAINES DE GUERRE

Quelques femmes s'étaient impliquées directement dans l'action de solidarité en devenant des marraines de guerre. Elles servaient de lien entre les poilus sans famille et la colonie. Elles prenaient en charge un ou plusieurs poilus et assuraient une correspondance régulière avec eux en leur envoyant des lettres de réconfort, des journaux et des colis.

Les marraines étaient pour la plupart celles qui n'avaient ni mari, ni enfant, ni frère dans la guerre et qui avaient quelques moyens. Plusieurs appels étaient lancés dans les journaux pour trouver des marraines car elles n'étaient pas nombreuses à vouloir endosser ce rôle.

Dans le journal *La Paix* du 16 août 1916, on pouvait lire cet appel :

« Des centaines de mille de nos soldats ont déjà leurs charitables marraines, mais beaucoup d'autres restent encore à pourvoir. Beaucoup de nos compatriotes ont trouvé là-bas des mères d'adoption qui s'occupent d'eux, mais il reste encore beaucoup d'abandonnés, beaucoup également dans les rangs de leurs frères métropolitains. Ce rôle de protectrice, qui encourage, qui soutient (...) ne vous tente-t-il pas, petite Française (...) ? ».

3. *La Paix*, 19 mai 1915

3. LES INFIRMIÈRES

Des Martiniquaises souhaitaient s'investir pleinement dans la guerre et proposaient leurs services en tant qu'infirmières sur le front. Ce fut le cas entre autre de Marie Autuly du Lorrain et Victoire Fibleuil du Robert qui adressèrent une lettre au gouverneur afin de devenir infirmière en France⁴.

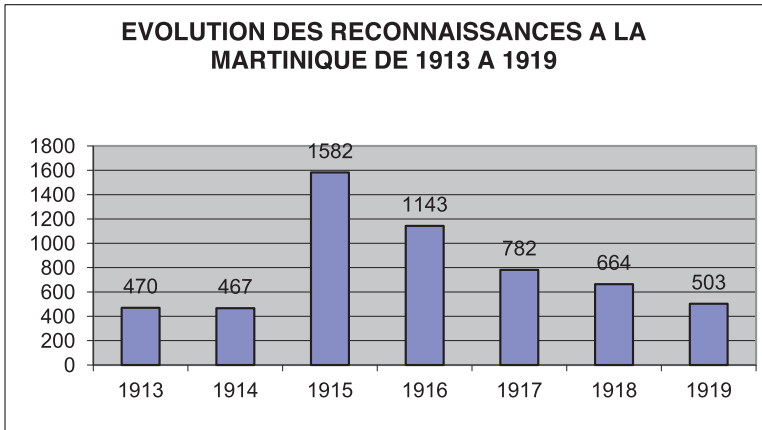
4. UNE HÉROÏNE MARTINICAISE

M^{elle} Amélie Fouche était originaire de Saint-Pierre et enseignait à l'université de Chavli. Dans un engagement en Courlande, une compagnie qui avait vu ses officiers tués commençait à se replier en désordre, lorsqu'Amélie Fouche s'élança à leur tête et les ramena à l'assaut contre les Allemands. Elle fut décorée de la croix de Saint-Georges avec mention pour zèle et bravoure⁵.

5. LES FEMMES ET LES RECONNAISSANCES D'ENFANTS

En Martinique, on a assisté à une augmentation brutale du nombre de reconnaissances. En 1914, l'on comptait 467 actes de reconnaissances et en 1915, on en comptait 1 582.

Les lois militaires permettaient de retarder le moment de la mobilisation pour les hommes pères de 6 enfants. En effet, les pères de six enfants, vivants ou l'ayant été simultanément, des classes 1890 à 1916 étaient uniformément rattachés à la classe 1889, mais n'étaient convoqués que lorsque la classe 1887 était elle-même, appelée dans la métropole. En aucun



4. A.D.M, 1M6208 n° 1883 du 21 février 1916 et 1M1810 n° 2398 du 11 mars 1917.

5. *La Paix*, 13 novembre 1915.

cas, ils ne devaient servir en dehors de la colonie où ils résidaient, ils étaient donc certains de ne pas partir en France. Ainsi, ceux qui voulaient échapper au recrutement avaient décidé d'utiliser cette exception pour reconnaître leurs enfants et parfois ceux des autres. On avait assisté à des situations assez inhabituelles.

Un homme avait reconnu 7 enfants de 4 femmes différentes dans la même semaine

Des hommes venaient reconnaître l'enfant à naître en présence de la mère enceinte.

Comment expliquer que des femmes aient accepté que des hommes, qu'elles connaissaient parfois à peine ou pas du tout, reconnaissent leurs enfants ?

Pour de nombreuses femmes qui avaient des enfants naturels, l'occasion leur était donnée de « régulariser » leur situation et elles n'allaient certainement pas refuser. Elles avaient trouvé des hommes qui acceptaient de reconnaître leurs enfants et de les soustraire à l'illégitimité. Elles devenaient alors la mère des enfants de Monsieur X et obtenaient par la même occasion un titre dans la société. De plus, si le Monsieur possédait des biens, les enfants pouvaient en bénéficier. On peut supposer qu'il y ait eu une contrepartie financière mais aucun document ne le prouve.

6. LES FEMMES ALLOCATAIRES

Dans beaucoup de foyers, c'est l'homme qui subvenait aux besoins de la famille. Les femmes s'occupaient des enfants ou aidaient leur mari sur les plantations. D'autres travaillaient dans les champs de canne, à la Compagnie Générale Transatlantique ou exerçaient de petits métiers. Pour toutes celles qui ne travaillaient pas, le départ des hommes sur le front engendrait de graves problèmes. Elles se demandaient comment faire pour nourrir leurs enfants. Les Françaises se posaient aussi cette question et le gouvernement avait très vite apporté une réponse aux craintes des femmes en accordant une allocation aux familles. Ces allocations étaient de plusieurs ordres et correspondaient à des montants différents en fonction du nombre d'enfants du foyer, du grade du soldat et des ressources du ménage. L'allocation était due à toute famille dont le militaire était le soutien indispensable, c'est-à-dire à toute famille qui ne pouvait assurer son existence si elle était privée des ressources que lui apportait le mobilisé par son travail. Cette allocation était fixée à 1,25 francs. Une majoration fixée à 50 centimes était consentie pour chaque enfant de moins de 16 ans à la charge du soutien de famille. Au cas où le père et l'un ou plusieurs des enfants vivants du foyer étaient mobilisés, il était accordé à la titulaire de l'allocation principale une somme supplémentaire de 75 centimes par enfant mobilisé.

L'attribution des allocations avait fait naître de graves problèmes poussant le gouverneur à envisager leur suppression. Il dénonça au ministre des colonies, l'attitude des femmes en ces termes :

« Une des raisons de la crise actuelle est due, puisqu'il faut dire toute la vérité, aux allocations journalières. Nulle part ici la femme n'a consenti

à remplacer le mari dans son travail. Avec son allocation, presque toujours augmentée de plusieurs majorations, puisque les enfants sont nombreux dans presque toutes les familles, la femme se trouve dans une situation de bien-être qu'elle n'aurait jamais rêvée. Je pourrai vous citer certaines femmes de mobilisés qui touchent jusqu'à 300 francs par mois, ce qui, dans un pays où les besoins ne sont pas grands, est une véritable fortune⁶. »

Un mois plus tard, le gouverneur revint sur le sujet en ajoutant :

« La question de la main-d'œuvre demande également un sérieux examen. Il manque sur les habitations environ 6 à 7 000 travailleurs, chiffre qu'il faut doubler en raison des femmes qui touchent des allocations élevées et qui ne se livrent à aucun travail⁷. »

Le gouverneur expliquait au ministre qu'il ne critiquait pas le bien fondé des allocations journalières qui étaient très légitimes en elles-mêmes et qui avaient permis aux femmes d'attendre, sans travailler, le retour de leur mari mais il dénonçait le fait que, dans certaines communes, les femmes refusaient énergiquement de travailler même sur leurs propres domaines.

Le gouverneur menaçait d'arrêter le versement des allocations ce qui déclencha la réaction des députés dont Lagrosillière :

« On va répétant que les allocataires abusent, qu'ils sont nombreux, qu'ils ne sont pas intéressants, qu'ils sont volontiers fainéants. Là-dessus les gens parlent le plus souvent en généralisant d'après quelques cas particuliers. (...) L'allocation est une institution nationale pour cause de guerre et par raison d'État. Elle a sa raison d'être qui est de rassurer ceux qui sont à l'avant sur le sort des leurs, qui est d'apaiser ceux de l'arrière qui souffrent du départ de ceux qui étaient leurs soutiens ou pouvaient le devenir. (...) Il y a une circulaire de M. le Gouverneur qui menace les cultivateurs et les bénéficiaires d'allocations, de leur enlever ce qui leur revient, si la main-d'œuvre continuait à se refuser aux champs, si le travail ne reprenait pas de plus belle. Cette circulaire est sévère et comminatoire. (...) les commissions instituées par la loi n'ont pas à appliquer les circulaires du gouverneur (...). La France sait ce qu'elle fait. Ici nous n'avons pas à corriger, amender, redresser ou annihiler la loi⁸. »

Comment expliquer l'attitude des femmes-allocataires ?

La Martinique était loin du théâtre des opérations et l'île n'avait pas été bombardée. Contrairement à la métropole, les femmes n'avaient pas eu besoin de travailler à tout prix pour subvenir aux besoins de leurs enfants d'autant plus qu'elles percevaient les allocations. On peut néanmoins se demander si l'introduction des allocations dans les familles n'avait pas transformé les mentalités. Des femmes qui n'avaient pas l'habitude d'avoir de l'argent en leur possession, se retrouvèrent avec des allocations importantes. Cela provoqua forcément un changement dans leur vie.

6. ADM, 1M5184, n°415, 2 septembre 1918.

7. ADM, 1M 5184, n°468, 26 octobre 1918.

8. *La Démocratie coloniale*, 12 octobre 1917.

CONCLUSION

Les femmes martiniquaises ont, comme celles de la métropole, participé activement à l'effort de guerre. Certes, elles n'ont pas remplacé les hommes aux champs et à l'usine mais elles ont été là pour soutenir le moral des soldats.

L'arrivée des allocations dans les foyers a certainement changé, pour un temps, les mentalités et offert une amélioration de la vie des habitants mais cela ne les a pas enrichi face à la cherté des produits causée par l'arrêt des approvisionnements en provenance d'Europe.

En France, la Première Guerre mondiale a provoqué une certaine émancipation sociale, sexuelle, vestimentaire et capillaire des femmes. En Martinique, la femme n'a pas suivi ce schéma et sa condition de femme est restée la même que celle d'avant-guerre.